



Contrat prévoyance Areval 3

Par **PHIL77**, le **06/05/2015** à **17:16**

Bonjour

Voilà la situation,

Mes parents sont décédés il y a deux ans.

Récemment AXA a cherché à nous joindre ma soeur et moi.

En prenant contact avec le service "OCONNOR" service chargé de traiter les règlements des assurances vie en déshérence pour AXA, nous avons appris que mes parents avaient souscrit un contrat de prévoyance AREVAL 3 en fin 1983.

Or, aucune information ne nous a été communiquées sur ce contrat, on nous a juste demandé de fournir des documents et RIB.

Quelqu'un pourrait-il nous éclairer sur la nature de ce type de contrat ?

Cordialement

Philippe

Par **chaber**, le **06/05/2015** à **18:22**

Bonjour

Si l'assureur vous a contacté il s'agit certainement d'une assurance vie dont vous seriez bénéficiaire

Par **Dominique Axa France**, le **20/05/2015 à 10:37**

Bonjour Philippe,

Je m'appelle Dominique et je travaille au service Qualité AXA France.

J'interviens régulièrement sur le forum pour apporter mon aide sur les questions relatives à AXA France.

Vous venez d'être contacté par un de nos collaborateurs qui vous informe que vous êtes le bénéficiaire, avec votre sœur, du contrat de prévoyance de vos parents.

Les informations qui vous ont été transmises sont correctes : les compagnies d'assurance ne peuvent en aucun cas communiquer des informations à des tiers quels qu'ils soient (même s'ils sont bénéficiaires), même après le décès des assurés, et ce, pour garantir la confidentialité des données confiées par les clients de leur vivant.

Concernant la somme qui va vous être versée, son montant et la valorisation du capital dépendent de la nature du contrat souscrit par vos parents (contrat d'assurance en cas de décès ou épargne).

Dans certains cas, du fait des événements de la vie (comme des changements d'adresse, l'évolution du nom de jeune fille en nom marital, les décès sans ayants droit clairement mentionnés), nous perdons le lien avec nos assurés et leurs bénéficiaires. C'est la raison pour laquelle certains contrats n'ont pas pu encore être réglés. Soyez certain qu'AXA France met tous les moyens en œuvre pour remédier à cette situation.

J'espère avoir répondu à vos questions. Si vous souhaitez davantage d'informations, je vous invite à me communiquer vos coordonnées via la messagerie privée du forum.

Bien cordialement,
Dominique R.
Qualité AXA France